

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Cne de VARENNES-JARCY (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21910631700015

POSTE COMPTABLE : Centre des Finances Publiques

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Budget Communal (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A4 - Etat des provisions	35
A5 - Etalement des provisions	36
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	39
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	40

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	44
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	45
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	46
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	47
B1.6 - Etat des engagements reçus	48
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	49
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	50
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	51
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	52

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	53
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	56
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	57
C3.2 - Liste des établissements publics créés	58
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	59
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	60

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	61
D2 - Arrêté et signatures	62

Cne de VARENNES-JARCY - Budget Communal - BP - 2021

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 91631	Cne de VARNNES-JARCY Budget Communal	BP 2021
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 338
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	31
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 115,17	0,00
2	Produit des impositions directes/population	551,38	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 213,03	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	747,92	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	10,84	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	40,78 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	104,85 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	61,66 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 951 660,67	2 836 060,95

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 115 599,72

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 951 660,67	2 951 660,67
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 736 336,35	2 235 873,37

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	378 709,32	80 141,22
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 200 968,92	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 316 014,59	2 316 014,59
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 267 675,26	5 267 675,26
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	879 173,00	0,00	940 753,31	940 753,31	940 753,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 107 785,00	0,00	1 063 252,00	1 063 252,00	1 063 252,00
014	Atténuations de produits	284 759,00	0,00	342 202,00	342 202,00	342 202,00
65	Autres charges de gestion courante	190 379,00	0,00	171 496,06	171 496,06	171 496,06
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 462 096,00	0,00	2 517 703,37	2 517 703,37	2 517 703,37
66	Charges financières	91 002,64	0,00	82 334,56	82 334,56	82 334,56
67	Charges exceptionnelles	7 500,00	0,00	6 200,00	6 200,00	6 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		1 039,13	1 039,13	1 039,13
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 560 598,64	0,00	2 607 277,06	2 607 277,06	2 607 277,06
023	Virement à la section d'investissement (5)	224 360,87		308 231,91	308 231,91	308 231,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	36 151,70		36 151,70	36 151,70	36 151,70
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		260 512,57		344 383,61	344 383,61	344 383,61
TOTAL		2 821 111,21	0,00	2 951 660,67	2 951 660,67	2 951 660,67

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 951 660,67
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	152 500,00	0,00	166 670,00	166 670,00	166 670,00
73	Impôts et taxes	2 236 392,95	0,00	2 280 889,95	2 280 889,95	2 280 889,95
74	Dotations et participations	87 126,00	0,00	90 341,00	90 341,00	90 341,00
75	Autres produits de gestion courante	308 683,00	0,00	293 160,00	293 160,00	293 160,00
Total des recettes de gestion courante		2 786 201,95	0,00	2 831 060,95	2 831 060,95	2 831 060,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 670,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 791 871,95	0,00	2 836 060,95	2 836 060,95	2 836 060,95
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 791 871,95	0,00	2 836 060,95	2 836 060,95	2 836 060,95

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	115 599,72
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 951 660,67
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	344 383,61
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Cne de VARENNES-JARCY - Budget Communal - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 600,00	3 588,00	12 000,00	12 000,00	15 588,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	597 223,61	12 645,98	916 268,26	916 268,26	928 914,24
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 454 145,67	362 475,34	441 667,04	441 667,04	804 142,38
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 054 969,28	378 709,32	1 369 935,30	1 369 935,30	1 748 644,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	342 935,94	0,00	366 401,05	366 401,05	366 401,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	352 701,94	0,00	366 401,05	366 401,05	366 401,05
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 407 671,22	378 709,32	1 736 336,35	1 736 336,35	2 115 045,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	18 362,17		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	18 362,17		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 426 033,39	378 709,32	1 736 336,35	1 736 336,35	2 115 045,67

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	200 968,92
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 316 014,59
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	482 613,00	80 141,22	619 127,00	619 127,00	699 268,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 153 345,72	0,00	586 024,74	586 024,74	586 024,74
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des recettes d'équipement	1 675 958,72	80 141,22	1 220 151,74	1 220 151,74	1 300 292,96
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	134 000,00	0,00	164 301,00	164 301,00	164 301,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	806 559,31	0,00	499 537,02	499 537,02	499 537,02
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 362,17	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
	Total des recettes financières	958 921,48	0,00	671 338,02	671 338,02	671 338,02
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 634 880,20	80 141,22	1 891 489,76	1 891 489,76	1 971 630,98
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	224 360,87		308 231,91	308 231,91	308 231,91
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	36 151,70		36 151,70	36 151,70	36 151,70
041	Opérations patrimoniales (4)	18 362,17		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	278 874,74		344 383,61	344 383,61	344 383,61

Cne de VARENNES-JARCY - Budget Communal - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		2 913 754,94	80 141,22	2 235 873,37	2 235 873,37	2 316 014,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 316 014,59
---	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	344 383,61
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	940 753,31		940 753,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 063 252,00		1 063 252,00
014	Atténuations de produits	342 202,00		342 202,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	171 496,06		171 496,06
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	82 334,56	0,00	82 334,56
67	Charges exceptionnelles	6 200,00	0,00	6 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 039,13	36 151,70	37 190,83
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		308 231,91	308 231,91
Dépenses de fonctionnement – Total		2 607 277,06	344 383,61	2 951 660,67

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 951 660,67
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	366 401,05	0,00	366 401,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	15 588,00	0,00	15 588,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	928 914,24	0,00	928 914,24
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	804 142,38	0,00	804 142,38
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 115 045,67	0,00	2 115 045,67

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	200 968,92
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 316 014,59
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	166 670,00		166 670,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 280 889,95		2 280 889,95
74	Dotations et participations	90 341,00		90 341,00
75	Autres produits de gestion courante	293 160,00	0,00	293 160,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	5 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 836 060,95	0,00	2 836 060,95

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	115 599,72
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 951 660,67
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	164 301,00	0,00	164 301,00
13	Subventions d'investissement	699 268,22	0,00	699 268,22
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	587 524,74	0,00	587 524,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	0,00	15 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		36 151,70	36 151,70
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		308 231,91	308 231,91
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00		6 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 472 093,96	344 383,61	1 816 477,57

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	499 537,02
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 316 014,59
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	879 173,00	940 753,31	940 753,31
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	116 600,00	131 600,00	131 600,00
60611	Eau et assainissement	11 000,00	12 000,00	12 000,00
60612	Energie - Electricité	110 000,00	113 000,00	113 000,00
60621	Combustibles	2 000,00	1 300,00	1 300,00
60622	Carburants	9 500,00	6 500,00	6 500,00
60623	Alimentation	3 500,00	3 500,00	3 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	36 400,00	48 500,00	48 500,00
60631	Fournitures d'entretien	9 000,00	9 500,00	9 500,00
60636	Vêtements de travail	4 500,00	3 800,00	3 800,00
6064	Fournitures administratives	5 600,00	4 800,00	4 800,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6068	Autres matières et fournitures	11 000,00	12 500,00	12 500,00
611	Contrats de prestations de services	14 000,00	10 200,00	10 200,00
6132	Locations immobilières	31 500,00	27 800,00	27 800,00
6135	Locations mobilières	39 598,00	41 450,00	41 450,00
61521	Entretien terrains	27 800,00	10 500,00	10 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	27 500,00	28 400,00	28 400,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	8 000,00	1 500,00	1 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	40 000,00	45 000,00	45 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	55 000,00	79 000,00	79 000,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	43 200,00	40 000,00	40 000,00
6156	Maintenance	38 200,00	39 000,00	39 000,00
6161	Multirisques	1 700,00	1 089,31	1 089,31
6168	Autres primes d'assurance	15 700,00	18 500,00	18 500,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 400,00	1 400,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 800,00	3 750,00	3 750,00
6226	Honoraires	28 100,00	29 300,00	29 300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00	10 200,00	10 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	38 000,00	56 300,00	56 300,00
6237	Publications	6 500,00	8 500,00	8 500,00
6238	Divers	4 500,00	6 500,00	6 500,00
6247	Transports collectifs	5 200,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 150,00	1 100,00	1 100,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	7 300,00	7 300,00
6262	Frais de télécommunications	13 000,00	12 700,00	12 700,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	600,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 300,00	7 100,00	7 100,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	28 500,00	35 300,00	35 300,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	3 800,00	1 800,00	1 800,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	620,00	620,00
63512	Taxes foncières	21 000,00	21 000,00	21 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	6 300,00	6 300,00
6358	Autres droits	3 025,00	3 044,00	3 044,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 107 785,00	1 063 252,00	1 063 252,00
6331	Versement mobilité	12 148,00	11 863,00	11 863,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	687,00	565,00	565,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 100,00	9 950,00	9 950,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 400,00	1 698,00	1 698,00
6411	Personnel titulaire	630 000,00	596 500,00	596 500,00
6413	Personnel non titulaire	160 000,00	138 500,00	138 500,00
64168	Autres emplois d'insertion	8 260,00	11 560,00	11 560,00
6417	Rémunérations des apprentis	3 960,00	12 500,00	12 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	107 200,00	107 000,00	107 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	151 600,00	142 000,00	142 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 350,00	5 500,00	5 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 500,00	2 000,00	2 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	280,00	1 300,00	1 300,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 500,00	8 000,00	8 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	3 600,00	12 816,00	12 816,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits	284 759,00	342 202,00	342 202,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	0,00	53 736,00	53 736,00
739221	FNGIR	235 342,00	235 342,00	235 342,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	49 417,00	53 124,00	53 124,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65	Autres charges de gestion courante	190 379,00	171 496,06	171 496,06
6531	Indemnités	63 000,00	60 000,00	60 000,00
6532	Frais de mission	1 500,00	200,00	200,00
6533	Cotisations de retraite	4 160,00	3 000,00	3 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	1 700,00	0,00	0,00
6535	Formation	2 000,00	1 300,00	1 300,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	8,00	8,00
6553	Service d'incendie	121,00	120,00	120,00
65548	Autres contributions	18 200,00	10 538,00	10 538,00
6558	Autres contributions obligatoires	300,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	20 309,96	23 452,06	23 452,06
657362	Subv. fonct. CCAS	23 038,04	22 828,00	22 828,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	56 000,00	50 000,00	50 000,00
65888	Autres	50,00	50,00	50,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 462 096,00	2 517 703,37	2 517 703,37
66	Charges financières (b)	91 002,64	82 334,56	82 334,56
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 002,64	80 334,56	80 334,56
6688	Autres	1 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 500,00	6 200,00	6 200,00
6712	Amendes fiscales et pénales	4 500,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	0,00	2 000,00	2 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	1 200,00	1 200,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	1 039,13	1 039,13
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	1 039,13	1 039,13
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 560 598,64	2 607 277,06	2 607 277,06
023	Virement à la section d'investissement	224 360,87	308 231,91	308 231,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	36 151,70	36 151,70	36 151,70
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	36 151,70	36 151,70	36 151,70
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		260 512,57	344 383,61	344 383,61
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		260 512,57	344 383,61	344 383,61
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 821 111,21	2 951 660,67	2 951 660,67

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 951 660,67
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	1 500,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 500,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	152 500,00	166 670,00	166 670,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	3 000,00	3 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	22 000,00	26 300,00	26 300,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 500,00	690,00	690,00
7066	Redevances services à caractère social	5 000,00	6 680,00	6 680,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	120 000,00	130 000,00	130 000,00
73	Impôts et taxes	2 236 392,95	2 280 889,95	2 280 889,95
73111	Impôts directs locaux	1 258 624,00	1 289 121,00	1 289 121,00
73211	Attribution de compensation	817 768,95	817 768,95	817 768,95
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	100 000,00	115 000,00	115 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	60 000,00	59 000,00	59 000,00
74	Dotations et participations	87 126,00	90 341,00	90 341,00
74121	Dotation de solidarité rurale	25 409,00	25 345,00	25 345,00
744	FCTVA	10 000,00	9 978,00	9 978,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	2 772,00	2 772,00
74718	Autres participations Etat	270,00	200,00	200,00
7472	Participat° Régions	0,00	17 055,00	17 055,00
7478	Participat° Autres organismes	30 000,00	33 000,00	33 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 890,00	1 991,00	1 991,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	19 557,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	308 683,00	293 160,00	293 160,00
752	Revenus des immeubles	123 683,00	103 900,00	103 900,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	185 000,00	189 260,00	189 260,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		2 786 201,95	2 831 060,95	2 831 060,95
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 670,00	5 000,00	5 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	670,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 791 871,95	2 836 060,95	2 836 060,95
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 791 871,95	2 836 060,95	2 836 060,95

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	115 599,72
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 951 660,67
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 600,00	12 000,00	12 000,00
2031	Frais d'études	0,00	12 000,00	12 000,00
2051	Concessions, droits similaires	3 600,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	597 223,61	916 268,26	916 268,26
2111	Terrains nus	151 138,00	126 000,00	126 000,00
2112	Terrains de voirie	4 545,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	500 000,00	500 000,00
2117	Bois et forêts	5 900,00	6 461,00	6 461,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500,00	500,00	500,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	4 000,00	4 000,00
2135	Installations générales, agencements	252 203,41	110 200,00	110 200,00
2152	Installations de voirie	10 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	21 235,80	18 749,68	18 749,68
21538	Autres réseaux	4 398,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	4 510,00	10 000,00	10 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	9 867,00	6 200,00	6 200,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	65 144,60	15 158,00	15 158,00
2182	Matériel de transport	18 700,00	46 000,00	46 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	11 000,00	11 000,00
2184	Mobilier	7 050,00	5 298,00	5 298,00
2185	Cheptel	8 000,00	8 000,00	8 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	26 031,80	43 701,58	43 701,58
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 454 145,67	441 667,04	441 667,04
2313	Constructions	1 238 906,67	81 272,04	81 272,04
2315	Installat°, matériel et outillage techni	175 239,00	345 395,00	345 395,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	40 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 054 969,28	1 369 935,30	1 369 935,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 766,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	9 766,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	342 935,94	366 401,05	366 401,05
1641	Emprunts en euros	338 935,94	349 401,05	349 401,05
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	17 000,00	17 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		352 701,94	366 401,05	366 401,05
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 407 671,22	1 736 336,35	1 736 336,35
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	18 362,17	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	18 362,17	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		18 362,17	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 426 033,39	1 736 336,35	1 736 336,35

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	378 709,32
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	200 968,92
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 316 014,59
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	482 613,00	619 127,00	619 127,00
1322	Subv. non transf. Régions	370 328,00	430 000,00	430 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	112 285,00	187 627,00	187 627,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	1 500,00	1 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 153 345,72	586 024,74	586 024,74
1641	Emprunts en euros	1 153 345,72	586 024,74	586 024,74
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00	15 000,00	15 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	40 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes d'équipement		1 675 958,72	1 220 151,74	1 220 151,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	940 559,31	663 838,02	663 838,02
10222	FCTVA	110 000,00	114 301,00	114 301,00
10226	Taxe d'aménagement	24 000,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	806 559,31	499 537,02	499 537,02
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 500,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 362,17	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	18 362,17	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes financières		958 921,48	671 338,02	671 338,02
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 634 880,20	1 891 489,76	1 891 489,76
021	Virement de la sect° de fonctionnement	224 360,87	308 231,91	308 231,91
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	36 151,70	36 151,70	36 151,70
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	29 840,50	29 840,50	29 840,50
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	6 311,20	6 311,20	6 311,20
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		260 512,57	344 383,61	344 383,61
041	Opérations patrimoniales (9)	18 362,17	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	18 362,17	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		278 874,74	344 383,61	344 383,61
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 913 754,94	2 235 873,37	2 235 873,37
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				80 141,22
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 316 014,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R I 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D I 041 = R I 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 962 861,37									
1641 Emprunts en euros (total)					5 962 861,37									
00000007493	SA CREDIT AGRICOLE IDF	16/07/2012		16/01/2013	700 000,00	F		4,800	4,800		S	X Echéance constante		A-1
1077796	SA CREDIT AGRICOLE IDF	12/06/2017		22/11/2017	1 000 000,00	F		1,500	1,510		T	C		A-1
20200096	SA CREDIT FONCIER	01/10/2001		13/08/2002	609 796,00	F		5,810	5,750		A	X Echéance constante		A-1
20600290	Société anonyme C.E. ILE-DE-FRANCE PARIS	05/12/2006		05/03/2007	700 000,00	F		3,970	3,970		T	X Echéance constante		A-1
5013983401A002	SA SFIL	06/04/2000		01/10/2001	253 065,37	R	PIBOR	3,550	2,591		S	P		A-1
5750136	Société anonyme C.E. ILE-DE-FRANCE PARIS	15/06/2019		15/03/2020	700 000,00	F		1,090	1,134		T	C		A-1
8716766	Société anonyme C.E. ILE-DE-FRANCE PARIS	05/10/2010		15/04/2011	1 000 000,00	F		3,270	3,270		T	X Echéance constante		A-1
A751010R	Société anonyme C.E. ILE-DE-FRANCE PARIS	28/09/2012		01/02/2013	1 000 000,00	F		3,080	3,115		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Cne de VARENNES-JARCY - Budget Communal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 962 861,37									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 268 347,93					349 401,05	80 334,56	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 268 347,93					349 401,05	80 334,56	0,00	0,00
00000007493		0,00	A-1	388 486,03	6,50	F		4,800	47 920,94	18 079,10	0,00	0,00
1077796		0,00	A-1	837 500,00	16,58	F		1,510	50 000,00	12 281,26	0,00	0,00
20200096		0,00	A-1	47 450,93	0,58	F		5,750	47 450,93	2 756,90	0,00	0,00
20600290		0,00	A-1	60 644,71	0,92	F		3,970	60 644,71	1 512,49	0,00	0,00
5013983401A002		0,00	A-1	9 594,89	0,75	R	PIBOR	2,413	9 594,89	0,00	0,00	0,00
5750136		0,00	A-1	672 368,41	18,17	F		1,282	36 842,12	7 178,23	0,00	0,00
8716766		0,00	A-1	580 705,84	9,92	F		3,270	49 935,66	18 380,90	0,00	0,00
A751010R		0,00	A-1	671 597,12	11,83	F		3,115	47 011,80	20 145,68	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Cne de VARENNES-JARCY - Budget Communal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 268 347,93					349 401,05	80 334,56	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 268 347,93	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subvention d'équipement versée à un organisme public	15	28/03/2012
L	Subvention d'équipement versée à une personne de droit privé	1	28/03/2012
L	Subvention d'équipement versée à un organisme public 2015	30	17/03/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		349 401,05	I 349 401,05
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		349 401,05	349 401,05
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	349 401,05	349 401,05
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	349 401,05	378 709,32	200 968,92	929 079,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		514 684,61	III 514 684,61
Ressources propres externes de l'année (a)		164 301,00	164 301,00
10222	FCTVA	114 301,00	114 301,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	50 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		350 383,61	350 383,61
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	29 840,50	29 840,50
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	6 311,20	6 311,20
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00	6 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	308 231,91	308 231,91

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	514 684,61	80 141,22	0,00	499 537,02	1 094 362,85

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	929 079,29
Ressources propres disponibles	IV	1 094 362,85
Solde	V = IV – II (6)	165 283,56

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrivez uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					13 538 308,51	12 740 979,31										154 627,21	200 780,03	
ANTIN RESIDENCES	2016	X Echéance progressive	Constr. 38 logements 3 rue de Mandres PLUS Foncier	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 185 650,00	1 117 526,43	44,08	A	F	1,350	F	1,350	-			15 086,61	17 641,25	
ANTIN RESIDENCES	2016	X Echéance progressive	Constr. 9 logements 3 rue de Mandres PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	539 700,00	501 933,37	35,08	A	F	1,860	F	1,860	-			9 335,96	9 889,15	
ANTIN RESIDENCES	2016	X Echéance progressive	Constr. 38 logements 3 rue de Mandres PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	384 573,00	349 836,81	35,08	A	F	0,550	F	0,550	-			1 924,10	8 809,04	
ANTIN RESIDENCES	2016	X Echéance progressive	Constr. 38 logements 3 rue de Mandres PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 059 804,00	977 767,72	35,08	A	F	1,350	F	1,350	-			13 199,86	21 235,50	
ANTIN RESIDENCES	2016	X Echéance progressive	Constr. 38 logements 3 rue de Mandres PLAI Foncier	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	610 848,00	567 962,35	44,08	A	F	0,550	F	0,550	-			3 123,79	10 876,44	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ANTIN RESIDENCES	2016	X Echéance progressive	Constr. 9 logements 3 rue de Mandres PLS Foncier	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	527 850,00	501 276,67	39,08	A	F		1,860	F		1,860	-		9 323,75	6 958,82
HLM PIERRES ET LUMIERES	1999	P	Acquisition amélioration 5 logements (ferme)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	132 630,64	77 300,76	14,75	A	R		4,300	R		2,050	-		1 584,67	4 048,25
HLM PIERRES ET LUMIERES	2015	X Echéance constante	Construction 8 logements PLAI rue Périllier	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	596 093,86	528 535,18	34,58	A	F		0,550	F		0,550	-		2 906,94	13 735,50
HLM PIERRES ET LUMIERES	2015	X Echéance constante	Construction 16 logements PLUS bâti rue Périllier	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 279 965,24	1 154 916,30	34,58	A	F		1,350	F		1,350	-		15 591,37	26 031,74
HLM PIERRES ET LUMIERES	2015	X Echéance constante	Construction 16 logements PLUS foncier rue Périllier	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	659 903,49	611 993,87	44,58	A	F		1,350	F		1,350	-		8 261,92	9 973,46
HLM PIERRES ET LUMIERES	2015	X Echéance constante	Construction 8 logements PLAI foncier rue Périllier	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	246 379,95	224 669,85	44,58	A	F		0,550	F		0,550	-		1 235,68	4 413,93
HLM PIERRES ET LUMIERES	2006	X Echéance progressive	Const. 21 logts sur 22-partie foncière	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	488 780,00	421 135,26	32,58	A	F		3,450	F		1,950	-		8 212,14	8 502,39
HLM PIERRES ET LUMIERES	2001	X Echéance progressive	Acq. amélior. 3 logts	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	64 028,59	29 120,54	10,75	A	F		3,800	F		3,800	-		1 106,58	2 473,94
HLM PIERRES ET LUMIERES	2007	X Echéance progressive	Const. 1 logt compl.	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	3 188,00	2 710,56	34,92	A	F		1,450	F		1,450	-		39,30	57,88
HLM PIERRES ET LUMIERES	2007	X Echéance constante	Constr. 1 logt + rénov 8 logts	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	63 095,00	45 025,73	18,92	A	R		2,950	R		2,950	-		1 328,26	1 849,58
HLM PIERRES ET LUMIERES	2019	X Echéance constante	Construction de 21 logements	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	1 096 467,74	1 053 397,55	30,83	T	F		1,900	F		1,900	-		19 838,49	24 811,07
HLM PIERRES ET LUMIERES	2007	X Echéance progressive	Constr. 21 logts-rue Dieu	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	61 744,00	53 735,47	34,92	A	F		1,950	F		1,950	-		1 047,84	1 043,47
HLM PIERRES ET LUMIERES	2006	X Echéance progressive	Constr. 1 logt sur 22-(partie foncière)	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	25 238,00	21 203,22	32,58	A	F		2,950	F		1,450	-		307,45	469,32

Cne de VARENNES-JARCY - Budget Communal - BP - 2021

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGEO SEINE ESTUAIRE	2020	X Echéance constante	Construction de 23 logements 12 rue de la Libération	Caisse Dépôts et Consignations	381 418,00	381 418,00	49,00	A	F		0,300	F		0,000	-1		1 144,25	0,00
LOGEO SEINE ESTUAIRE	2019	X Echéance constante	Acquis. amélior. 4 logts - 4 rue de la Libération	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	107 838,00	104 123,45	37,58	A	F		1,860	F		1,860	-		1 936,70	1 909,25
LOGEO SEINE ESTUAIRE	2019	X Echéance constante	Acquis. amélior. 4 logts 4 rue de la Libération - LOGEO SEINE ESTUAIRE	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	163 598,00	160 559,42	57,58	A	F		1,860	F		1,860	-		2 986,41	1 561,80
LOGEO SEINE ESTUAIRE	2019	X Echéance constante	Acquis. amélior. 4 logts 4 rue de la Libération Logeo Seine Estuaire	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	135 988,00	131 303,80	37,58	A	F		1,860	F		1,860	-		2 442,25	2 407,65
LOGEO SEINE ESTUAIRE	2020	X Echéance constante	Construction de 23 logements 12 rue de la Libération	Caisse Dépôts et Consignations	744 211,00	744 211,00	49,00	A	F		1,100	F		0,000	-1		8 186,32	0,00
LOGEO SEINE ESTUAIRE	2020	X Echéance constante	Construction de 23 logements 12 rue de la Libération	Caisse Dépôts et Consignations	812 738,00	812 738,00	39,00	A	F		0,300	F		0,000	-1		2 438,21	0,00
LOGEO SEINE ESTUAIRE	2020	X Echéance constante	Construction de 23 logements 12 rue de la Libération	Caisse Dépôts et Consignations	345 000,00	345 000,00	14,00	A	F		0,580	F		0,000	-1		2 001,00	22 080,60
LOGEO SEINE ESTUAIRE	2020	X Echéance constante	Construction de 23 logements 12 rue de la Libération	Caisse Dépôts et Consignations	1 821 578,00	1 821 578,00	39,00	A	F		1,100	F		0,000	-1		20 037,36	0,00
TOTAL GENERAL					13 538 308,51	12 740 979,31											154 627,21	200 780,03

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 836 060,95

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	2021001	Subvention 2021	Association A D S V J	Association	100,00
6574	2021002	Subvention 2021	Association AAPMA du Val d'Yerres	Association	100,00
6574	2021003	Subvention 2021	Association AIKIKAI	Association	100,00
6574	2021005	Subvention 2021	VARENNES JARCY Association Balades Découvertes Varennoises	Association	350,99
6574	2021006	Subvention 2021	Association VARENNES-JARCY BASKET CLUB	Association	189,87
6574	2021007	Subvention 2021	Association BULLES DE BOHEME	Association	600,00
6574	2021010	Subvention 2021	Association COWBOY STOMP 'N' DANCE	Association	100,00
6574	2021011	Subvention 2021	Association DANSE DE VIVRE	Association	740,00
6574	2021012	Subvention 2021	Association DOUBLE CLIC	Association	140,00
6574	2021013	Subvention 2021	Association ECOLE MULTISPORT DE VARENNES-J	Association	1 730,00
6574	2021015	Subvention 2021	Association E'VIEDANSE	Association	1 695,00
6574	2021018	Subvention 2021	Association HANDBALL BRIE 77	Association	135,00
6574	2021019	Subvention 2021	Association JOIE ET GYMNASTIQ. VAL D'YERRE	Association	300,00
6574	2021020	Subvention 2021	Association JUDO-CLUB VARENNES JARCY	Association	990,00
6574	2021021	Subvention 2021	Association ASS.VARENNES-JARCY PETANQUE	Association	645,00
6574	2021024	Subvention 2021	Association TENNIS CLUB de Varennes-Jarcy	Association	450,00
6574	2021026	Subvention 2021	Association TERRE A FEU	Association	190,00
6574	2021027	Subvention 2021	Association WEI WU WEI	Association	100,00
6574	2021028	Subvention 2021	Association ASS.YOGA DE VARENNES-JARCY	Association	430,00
6574	2021029	Subvention 2021	Association CLUB DE DANSE VARENNOIS	Association	100,00
6574	2021031	Subvention 2021	Association LE BAC A FABLES	Association	1 300,00
6574	2021032	Subvention 2021	Association LE PETIT TRAIN DE SAINT-EXUPERY	Association	200,00
6574	2021004	Subvention 2021	Association FAROLITO	Association	100,00
6574	2021008	Subvention 2021	Association UN BOUCHON UNE ESPERANCE	Association	100,00
6574	2021009	Subvention 2021	Association ASS la Clef des champs Chorale adultes	Association	630,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	4,90	0,00	4,90
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Dir. gén. serv. 2000-10000 hts	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1ère cl.	B	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Rédacteur principal 2ème cl.	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		16,00	1,00	17,00	7,00	3,00	10,00
Adjoint technique ppal 2ème cl.	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique territorial	C	8,00	1,00	9,00	2,00	3,00	5,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Agent spéc. écoles mat. ppal de 2è classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Apprenti	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Assistant conservation ppal 1ère cl.	B	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	5,00	11,00	2,80	3,00	5,80
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint d'animation	C	3,00	5,00	8,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur ppal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Gardien brigadier	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		4,00	20,00	24,00	0,00	0,00	0,00
Contrat Avenir	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Dir. gén. serv. 2000-10000 hts	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Emplois occasionnels	C	0,00	20,00	20,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		38,00	27,00	65,00	17,50	7,00	24,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM		0,00	A 3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	A 3-2	CDD
Apprenti		S		0,00	A A	A Apprentissage ATSEM
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Le Maire (1),
A Varennes-Jarcy, le 12/04/2021
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Varennes-Jarcy, le 12/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALMEIDA Maud	
ARMANGE Xavier	
BALANGER Grégoire	
BOYER Sandrine	
CHARLES Laëtitia	
CIQUERA Chistine	
DARMON Charles	
DAUTELOUP Marie-Laure	
DEVIN-COLLGON Delphine	
FRANCOIS Yann	
HANOWER Daniel	
LAUBRETON Sonia	
LE BARS DURIEUPEYROU Laetitia	
LOUIS Lionel	
MAYENS André	
PIVAIN Olivier	
SAINTEN-BOURGUIGNON Sophy	
VINIT Dominique	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2021, et de la publication le 15/04/2021

A Varennes-Jarcy, le 15/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.